

Mon gouvernement me charge de vous informer qu'il ne peut accepter le conseil que donne votre message de ne pas s'arrêter trop sérieusement au fait que certaines fenêtres du côté ouest (et il semble qu'il puisse s'agir de toutes les fenêtres de la façade ouest des troisième et quatrième étages) seront bouchées par un immeuble voisin.

Je suis également chargé de vous informer que le gouvernement du Canada étudie tous les détails de la question avec la célérité permise par les circonstances qui existent à Ottawa. Vous pouvez donc vous attendre à recevoir une communication plus précise à ce sujet dès qu'il nous sera possible de le faire.

Nous vous envoyons un autre message pour expliquer notre position légale au sujet de la lettre d'intention du gouvernement.

Scott

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est là la lettre du 25 juin 1957.

Le PRÉSIDENT: Puis-je voir cette lettre encore une fois.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elle a été lue ce matin.

Le PRÉSIDENT: Oui, elle porte la date du 25 juin 1957.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est là la communication dont le ministre a parlé ce matin dans son exposé quand il a dit que le ministère a avisé la compagnie le 25 juin. Même si cette lettre a été signée par un fonctionnaire, elle a été envoyée au nom du gouvernement. C'est une déclaration du gouvernement conservateur autant que la lettre d'intention du 19 octobre était un engagement de la part du gouvernement libéral. Je suis d'avis, monsieur le président, que ces communications ne doivent pas être considérées comme de simples communications d'un ministère. Elles ont été écrites au nom du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: La lettre en question vient du consul général à New York.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne suis pas un témoin et je n'ai pas l'intention de déguiser ma pensée. Nous devons certainement admettre que la communication du 25 juin a été envoyée au nom du gouvernement. Je n'emploie pas le mot «ministère» pour camoufler quelque chose et j'accepte cette responsabilité au nom du gouvernement.

M. CANNON: Vu que, dans cette lettre, le signataire n'est pas d'accord sur une autre proposition contenue évidemment dans une première lettre, je crois qu'il serait intéressant de connaître le contenu de la première lettre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elle a été déposée ce matin.

M. COLDWELL: J'ai attiré l'attention sur ce fait depuis assez longtemps.

M. CANNON: Est-ce que je pourrais avoir une réponse à ma question?

Le PRÉSIDENT: Vous venez d'avoir la réponse. Il y a aussi la copie d'une lettre de *Cushman and Wakefield, Incorporated*, adressée le 14 juin 1957 à l'honorable H. A. Scott, au consulat général du Canada, 620 Cinquième Avenue, New York.

Monsieur,

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec M. Ted Young, de la société *Eggers & Higgins*, architectes de la Maison du Canada, j'ai appris que les propriétaires du musée ont laissé entendre qu'ils projettent d'ériger un immeuble de 70 pieds de hauteur sur le terrain actuel du jardin du musée, et, dans ce cas, les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième étages ne recevraient plus la lumière du côté ouest si la construction projetée sur les terrains du musée devenait une réalité.